MÉMO INTERNE

EXPÉDITEUR : LA DIRECTION

DESTINATAIRES: TOUT LE PERSONNEL

DATE: LE 25 AVRIL 2014

OBJET: DÉPLACEMENT DES POMPIERS LORS DES VISITES

RÉSIDENTIELLES

DANGER

Bonjour à tous,

Lorsque vous êtes trois (3) pompiers en caserne et qu'il y a des visites de prévention résidentielles, vous devez vous déplacer avec le véhicule 314.

Lorsque vous êtes quatre (4) pompiers en caserne, le système actuel demeure.

Merci de votre collaboration!

La direction

INCENDIE